



ASSEMBLÉE NATIONALE

9ème législature

Equipement, logement transports et espace : personnel

Question écrite n° 50416

Texte de la question

M Gerard Longuet attire l'attention de M le ministre de l'equipement, du logement, des transports et de l'espace sur la situation des architectes des Batiments de France. Sur 167 architectes des Batiments de France, 24 postes de chef de SDA ou d'adjoint sont vacants. Cette profession connaît un malaise profond, ainsi 61 architectes des Batiments de France ont quitte les SDA en dix ans. Les architectes des Batiments de France ont entrepris diverses actions revendicatives au sujet de leurs remunerations et du deroulement de leurs carrieres. Les ministres Delebarre et Faure ont promis une revalorisation de leurs statuts. Il lui demande s'il peut apporter des informations sur le projet de revalorisation dont le principe semblait avoir ete admis par ses predecesseurs.

Texte de la réponse

Reponse. - Pour repondre aux preoccupations des personnels des services departementaux de l'architecture, le ministre de l'equipement, du logement, des transports et de l'espace a propose une serie de mesures. La plus importante de ces mesures concerne la reforme du statut des architectes des Batiments de France, qui vise a integrer ceux qui le souhaitent dans le nouveau corps des « architectes et urbanistes de l'Etat ». Ce nouveau statut leur ouvrira un plan de carriere permettant d'accéder aux plus hautes fonctions dans leur domaine de competence. Une premiere concertation a eu lieu debut decembre 1991 ; le decret pourrait etre publie en 1992. Par ailleurs, l'importance des missions des architectes des Batiments de France et leur place dans le ministere sont egalement reaffirmees ; ils recevront prochainement une circulaire precisant leurs missions. Toutefois, certaines mesures sont immediatement applicables. C'est le cas de l'augmentation des primes ; la masse indemnitaire dont beneficient les architectes des Batiments de France sera, en 1991, trois fois superieure a celle de 1989. Les engagements pris par le Gouvernement ont donc ete tenus. De meme, dans le cadre du renforcement des contacts avec le ministere de l'equipement, le ministre a annonce la nomination prochaine d'un charge de mission, interlocuteur des architectes des Batiments de France aupres de la direction du personnel, pour traiter toutes les questions relatives a ce corps de fonctionnaires. En outre, le ministre s'est engage egalement a inclure les services departementaux de l'architecture parmi les services prioritaires en matiere de moyens et d'effectifs. A cet effet, leurs moyens de fonctionnement seront augmentes apres globalisation des credits et responsabilisation des chefs de service pour leur gestion. Enfin, le ministre de l'equipement, du logement, des transports et de l'espace a reaffirme toute l'importance qu'il accorde a la preservation du patrimoine architectural et urbain, et a ceux qui en ont la charge. Il a assure les architectes des Batiments de France qu'il veillerait a ce que toutes les mesures proposees soient rapidement appliquees.

Données clés

Auteur : [M. Longuet Gerard](#)

Circonscription : - Union pour la democratie française

Type de question : Question écrite

Numéro de la question : 50416

Rubrique : Ministeres et secretariats d'etat

Ministère interrogé : équipement, logement, du transport et espace

Ministère attributaire : équipement, logement, du transport et espace

Date(s) clé(e)s

Question publiée le : 25 novembre 1991, page 4753